

Communiqué de presse

22.09.16



3^e Assises Nationales de la Qualité de l'Air : Agir sur l'ensemble des sources de pollution pour protéger la santé et l'environnement

Organisées par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et l'ADEME, les 3^{èmes} Assises nationales de la qualité de l'air ont mis cette année à l'honneur l'action des territoires. Objectif : mobiliser les élus, les entreprises, les citoyens pour lutter contre la pollution de l'air intérieur et extérieur, dans tous les secteurs d'activité. Ces Assises ont permis aux 420 participants d'échanger, de valoriser les retours d'expériences, de mieux connaître les outils existants, et de définir collectivement les bonnes pratiques. Elles ont été aussi l'occasion pour Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, de lancer deux appels à projets, Agr'Air et Fonds Air.

Les collectivités sont des acteurs incontournables des politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Villes, métropoles, départements, régions, mènent des actions concrètes tant en matière de qualité de l'air extérieur, que de qualité de l'air intérieur.

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte a conforté ce rôle en renforçant le cadre et les outils qui permettent aux élus d'agir. Elle offre aussi un cadre pérenne à des actions auparavant expérimentées dans les territoires, que ce soit des mesures d'organisation des déplacements, de sensibilisation ou encore des dispositifs incitatifs en faveur des équipements les moins polluants.

Il est nécessaire d'agir sur toutes les sources de pollution : pour les transports de nombreuses initiatives ont été prises, **deux nouveaux Appels à projets** sont lancés par le ministère et l'ADEME pour limiter les pollutions liées au chauffage et aux pratiques agricoles.

Le nouvel Appel à Projets Agr'Air accompagne les exploitants agricoles vers des pratiques moins polluantes

En collaboration avec le ministère de l'agriculture, le ministère de l'environnement et l'ADEME lancent un Appel à Projets Agr'Air en vue d'accompagner techniquement et financièrement des **projets pilotes permettant de déployer les technologies et pratiques agricoles qui**

réduisent les émissions d'ammoniac (NH₃) et/ou les émissions de particules liées au brûlage à l'air libre.

Comme d'autres secteurs d'activité (domestiques, industriels, transports, etc.), l'agriculture est responsable de la présence de polluants dans l'atmosphère. Il s'agit en particulier d'ammoniac (NH₃, précurseur de particules fines), et de particules primaires notamment via le brûlage à l'air libre de résidus agricoles (ex : sarments de vignes, taille d'arbres).

Les projets soutenus dans le cadre de l'Appel à Projets Agr'Air seront de collectifs, **reproductibles, transférables et soutenables à terme**. Ainsi, les projets accompagnés fourniront des retours d'expérience concrets et exemplaires sur les modalités de **contributions de l'agriculture à l'amélioration de la qualité de l'air**.

- [L'Appel à projets Agr'Air sera lancé prochainement sur la plateforme de l'ADEME](#)

L'Appel à projets Fonds Air, pour réduire les émissions du chauffage individuel

Après le succès de l'appel à manifestation d'intérêt Fonds Air lancé par la ministre de l'environnement en 2015 dans le cadre de son plan d'action pour la qualité de l'air, l'édition 2016-2017, sous la forme d'un appel à projets, a pour objectif d'accompagner les collectivités exposées à de fortes concentrations de particules fines issues du chauffage individuel, dans le **montage de fonds d'aide au renouvellement du parc d'appareils individuels non performants et de campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques à adopter**.

Les collectivités ou groupes de collectivités éligibles pourront déposer leur dossier de candidature à plusieurs échéances : au 15/12/2016, au 15/05/2017 ou au 02/10/2017.

- [Retrouver l'Appel à projets Fonds Air sur la plateforme de l'ADEME](#)

Prendre en compte la qualité de l'air le plus en amont possible

Les collectivités peuvent agir en intégrant la qualité de l'air dans les politiques d'urbanisme, de mobilité, de production d'énergie, de construction des bâtiments... et en essayant de concilier les problématiques de l'air, du climat et de l'énergie. C'est l'ambition des **plans climat air énergie territoriaux, les PCAET**, obligatoires pour les intercommunalités de 20 000 habitants ou plus.

Pour les accompagner dans cette planification, l'ADEME publiera très prochainement un guide à destination des élus, représentants de collectivités en charge de la santé-environnement, de l'urbanisme, de la mobilité, de la petite enfance et de l'éducation, mais également des associations, universitaires, représentants de l'Etat, bureaux d'études, représentants des acteurs économiques. Ils y trouveront des informations utiles à l'action : présentation d'outils, témoignages, partage de connaissances...

Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité : une nécessité pour améliorer la qualité de l'air

L'ADEME publie un ouvrage sur l'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir en faveur des changements de comportements, dimension essentielle d'une action efficace pour la préservation de la qualité de l'air.

Plusieurs disciplines abordent la question sous des angles complémentaires : l'économie sous celui des choix individuels et rationnels, la psychologie en prenant en compte affects et émotions, la sociologie en examinant ce qui se joue entre l'individu et ses groupes et catégories d'appartenance...



A destination des collectivités et associations qui ont des projets impliquant le changement de comportements de leurs administrés, cet ouvrage outil pour prendre des décisions éclairées et efficaces. Il propose des éléments de réflexion théoriques, mais également des exemples concrets, des conseils méthodologiques, dont une grille qui permet en 6 questions-clés de cerner la population cible.

Cette étude compile des informations issues de :

- **5 sciences** : psychologie, psychosociologie, sociologie, économie, anthropologie ;
- **4 échelles d'analyses** : au niveau de l'individu lui-même, de ses petits groupes de rattachement (famille, amis, voisins...), du groupe au sens plus large (société, catégorie sociale...), de son environnement physique.

[Etude « Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité »](#)
[Vidéo qui présente l'étude](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Comprendre les interactions air-climat avec les PCAET \(Plan Climat Air Energie Territoriaux\)](#)
- [Benchmark sur les LEZ en Europe \(mise à jour 2016\)](#)
- [Magazine ADEME & Vous n°98 : Air, de la pollution à la mobilisation](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](#)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr